



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Frederic Mistral
Avignon



DOSSIER D'INSCRIPTION HYPOKHAGNE 2023 - 2024

Dossier d'inscription à retourner COMPLET à

l'adresse suivante : Lycée Frédéric Mistral

Secrétariat CPGE

Rue d'Annanelle – 84000 AVIGNON

I – PIÈCES À CONSERVER :

- Courrier de Monsieur Le proviseur (merci de prendre en compte toutes les informations)
- Fiche tarifs 2023 - intendance (à consulter sur le site internet de l'établissement)
- Règlement intérieur (à consulter sur le site internet de l'établissement)

II – PIÈCES À RETOURNER :

- Fiche de scolarité à compléter avec photo agrafée + 3 photos obligatoires (avec vos nom, prénom, classe).
- Autorisation d'absence pour les CPGE
- Fiche urgence infirmerie avec photo agrafée + Fiche d'infirmerie confidentielle (à compléter **SI NÉCESSAIRE**).
- Attestation de prise de connaissance du règlement intérieur.
- Si vous bénéficiez d'un tiers-temps/aménagement d'épreuves, vous devez joindre impérativement une copie de la notification de décision ou l'Amex établie pour les examens du baccalauréat.
- Copie de l'attestation de responsabilité civile de vos parents mentionnant vos nom et prénom.
- Copie de la notification de bourse (pour les étudiants boursiers).
- Joindre un chèque de 100€ (non remboursable après le début des cours) libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Frédéric Mistral - Avignon (merci de noter vos nom, prénom et classe au dos du chèque), destiné à couvrir les frais suivants : • Inscription • Reprographie • Bibliothèque • Affranchissements •

Ce montant est dû par tous les étudiants, boursier ou non, et à joindre impérativement au dossier d'inscription

Le Proviseur,

Aux parents et aux futurs étudiants de CPGE

Avignon, le 6 juin 2023

Madame, Monsieur,

Votre enfant a été accepté en Classe Préparatoire aux Grandes Écoles et nous sommes heureux de l'accueillir dans notre établissement.

Nous tenons à vous apporter quelques précisions afin de faciliter son arrivée au lycée :

Rentrée des classes :

La rentrée des classes aura lieu cette année le **lundi 4 septembre 2023** à 8h00. Afin de confirmer l'inscription de votre enfant, vous devez nous retourner le dossier ci-joint dûment rempli. **La réception du dossier avec le règlement vaut inscription définitive.**

NB : Les frais de 100€ sont dus par tous les étudiants (filiale littéraire, filiale scientifique et CPES IEP), qu'ils soient boursiers ou non-boursiers et ne seront pas remboursables après le début des cours.

I. BOURSE

Les étudiants boursiers devront joindre leur **notification conditionnelle de bourse** avec le dossier d'inscription (si vous l'avez reçue).

Dans le cas contraire, il faudra veiller à nous remettre ce document impérativement à la rentrée scolaire, ce qui nous permettra de confirmer l'inscription de votre enfant dans notre établissement et ainsi déclencher les versements de sa bourse. Il faudra également veiller à nous ramener la **notification de bourse définitive** que votre enfant recevra ensuite.

II. INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles imposent une double inscription aux étudiants : ils s'inscrivent une première fois au lycée mais également *via* une procédure parallèle (cumulative) à l'université où les étudiants pourront demander jusqu'à deux équivalences. Les équivalences seront adressées directement aux étudiants par les universités concernées.

Cette double inscription permet à l'issue de la première année, pour ceux qui le souhaitent, de se réorienter en deuxième année à l'université.

Les inscriptions universitaires ont généralement lieu à l'automne et se font *via* le secrétariat CPGE. Une communication sera faite courant septembre à ce sujet.

NB : Les frais d'inscription sont généralement de 170€ par équivalence (gratuit pour les étudiants boursiers).

Universités partenaires

Les procédures d'inscription en cumulatif à l'université seront expliqués aux étudiants en début d'année

Le Proviseur

Laurent DONNAT

Direction

Dossier suivi par

Samira REYNIER

Secrétariat CPGE

Téléphone

04 90 80 45 32

Mail

cpge.mistral84@ac-aix-marseille.fr

Lycée Frédéric Mistral

Rue d'Annanelle

84000 AVIGNON

A titre d'information nos partenariats avec les universités pour la section littéraire sont les suivants :

- **Aix Marseille Université (AMU)**, site d'Aix en Provence : Lettres, langues, LLCER, philosophie, histoire, géographie, cinéma, arts du spectacle, DEUST théâtre.
- **Avignon Université** : Lettres, langues, LLCER, philosophie, histoire, géographie, cinéma, arts du spectacle, DEUST théâtre.
- **Lyon 2** : Lettres modernes, langues, humanités, histoire, géographie et aménagement, LLCER, LEA, arts du spectacle, histoire de l'art et archéologie.
- **Paul Valéry Montpellier 3** : Lettres modernes, humanités, lettres classiques, philosophie, histoire, LLCER, géographie, arts du spectacle, cinéma
- **Paris 8** : Cinéma, lettres, histoire, philosophie, LLCER.
- **Paris 10** : Humanités, lettres et sciences humaines, cinéma.

Afin de faciliter et d'anticiper au mieux la constitution des dossiers universitaires, merci de vous assurer de posséder les pièces suivantes :

- Copie de votre Carte Nationale d'Identité ou passeport (valable pour toute l'année 2023-2024)
- Copie de la Journée de Défense et de Citoyenneté
- Copie du relevé de notes du baccalauréat
- Copie de la notification de bourse pour les étudiants boursiers
- Une photo d'identité

III. SUAPS

Les étudiants inscrits à Avignon Université pour leurs équivalences peuvent bénéficier de plusieurs services de la structure, en l'occurrence des installations et des activités sportives. Les inscriptions se font *via* votre Environnement Numérique de Travail.

IV. AMÉNAGEMENTS D'EXAMENS

Si votre enfant a bénéficié lors de sa scolarité antérieure (pour l'examen du Baccalauréat par exemple) d'aménagements spécifiques pour ses examens et concours, merci de nous faire parvenir une copie de ce dossier de demande d'aménagement ainsi que toute autre pièce relative à celui-ci en début d'année.

V. BACCALAURÉAT

Une copie du relevé de notes vous sera demandée dès la première semaine de rentrée. Merci de faire le nécessaire pour que votre enfant soit en possession de ce document.

Les devoirs de vacances seront mis en ligne sur le site internet des CPGE (accessible depuis le site internet du lycée Mistral). Ces travaux préparatoires sont indispensables pour la pleine réussite de votre année scolaire.

Nous espérons que ces informations vous permettront d'appréhender cette nouvelle année scolaire avec sérénité.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Proviseur
Laurent DONNAT



FICHE INFIRMERIE

 HK KH KHÛBE IEP PCSI
 PSI 5/2

Identité de l'élève

 Nom : _____
 Prénom : _____ sexe : féminin masculin
 Né (e) le : _____ à _____
 Département : _____ Nationalité : _____
 N° Téléphone de l'élève _____

 Photo
à
agrafer

 Régime : EXTERNE DEMI-PENSIONNAIRE INTERNE INTERNE/EXTERNE (cocher la case utile)

Responsable légal 1

 Nom : _____ Prénom : _____ Profession : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____
 ☎ Domicile : _____ ☎ Travail : _____
 ☎ Portable : _____ E-mail : _____

Informations de l'étudiant

 N° Sécurité Sociale : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____
 ☎ Portable personnel de l'élève : _____
 E-mail : _____

Personne à contacter

 Nom : _____ Prénom : _____ Profession : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____
 ☎ Domicile : _____ ☎ Travail : _____
 ☎ Portable : _____ E-mail : _____

Autres renseignements

 Adresse du centre de sécurité sociale : _____
 Nom de l'assurance privée : _____
 Adresse : _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou, pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Informations complémentaires

 Date du dernier rappel antitétanique : _____ (pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)
 Observations particulières que vous jugez utiles de poster à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre) : _____

Nom, adresse et n° du médecin traitant : _____

Dossier PAP : OUI - NON Dossier PAI : OUI - NON Dossier AMEX : OUI - NON

Si votre enfant est atteint d'une maladie susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'école ou de l'établissement, veuillez renseigner la fiche confidentielle jointe et la transmettre sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin scolaire et/ou de l'infirmière scolaire.

FICHE INFIRMERIE (2023-2024) - *Confidentiel* -

**Ne pas remplir si l'étudiant n'a pas de pathologie particulière.*

HK KH KHÜBE IEP
PCSI PSI 5/2

NOM : Prénom :

Date de naissance : Classe :

N° de tél. : e-mail :

Nom & adresse des parents ou du représentant légal :

.....

N° de tél. : e-mail :

PATHOLOGIE

.....

.....

.....

TRAITEMENTS EN COURS (Merci de joindre l'ordonnance, votre enfant pourra ainsi prendre son traitement à l'infirmerie)

.....

.....

ALLERGIES

.....

.....

OPÉRATION CHIRURGICALE RÉCENTE

.....

.....

JUSTIFICATIF POUR UNE ABSENCE PONCTUELLE SUITE A MALADIE

Apporter le certificat du médecin à l'infirmerie

COORDONNÉES BANCAIRES DU RESPONSABLE LÉGAL 1 (RÈGLE LES FRAIS DE SCOLARITÉ) À JOINDRE POUR TOUS LES ÉLÈVES

Coller ou agraffer un relevé d'identité bancaire ou postal.

Ce RIB sert **uniquement** pour le paiement des bourses ou tout reversement de trop perçu : cantine, voyage.

Le règlement intérieur du service d'hébergement et de restauration est disponible sur le site de la Cité Scolaire Frédéric Mistral, dans l'onglet « **Règlements** » :

<http://www.lyc-mistral-avignon.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article61>

AVIGNON, le

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Frederic Mistral
Avignon



AUTORISATION D'ABSENCE POUR LES ÉTUDIANTS EN CPGE

Absence pour maladie

Toute absence imprévue doit faire l'objet d'un **appel auprès du service de Vie Scolaire** dans les plus brefs délais.

L'absence sera ensuite régularisée par **un mot explicatif** voire **un certificat médical** avant la reprise des cours auprès du **service de Vie Scolaire**.

Absence prévisible

Toute absence prévue doit faire l'objet d'une demande écrite préalable à l'attention de Monsieur le Proviseur qui sera remise au **Conseiller Principal d'Education référent de la classe**.

L'autorisation sera accordée seulement après concertation de l'équipe pédagogique.

Pour les étudiants boursiers : des absences répétées sans motif recevable peuvent conduire à une suspension des bourses d'études.

Signature de l'élève

Signature du responsable légal

Coordonnées du service de Vie Scolaire :

- Téléphone : **04 90 80 45 06**
- Mail : viescolyceemistral@gmail.com

VIE SUR LE LYCÉE

Les Conseillers Principaux d'Education (CPE) organisent, sous la responsabilité du Proviseur, l'accueil des étudiants sur les moments où ces derniers n'ont pas cours, entre autres,

- Sur le temps des repas
- Sur les interours
- Sur les temps d'études au CDI après les heures de fermeture du lycée (18 h à 21 h)

D'autre part ils font vivre les moments de vie démocratique tout au long de l'année scolaire, notamment, la représentativité des étudiants dans les différentes instances de l'établissement.

Ils veillent également au respect de l'assiduité et de la ponctualité des étudiants en lien avec les équipes pédagogiques et les familles.

Ils sont enfin vos interlocuteurs si vous rencontrez des difficultés personnelles qui nuisent à votre scolarité.

A chaque formation de CPGE correspond un Conseiller Principal d'Education référent. Leurs noms vous sera communiqué à la rentrée.



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Frederic Mistral
Avignon



CHARTRE INFORMATIQUE

Texte de la charte à consulter sur : <http://www.lyc-mistral-avignon.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article65>

Je soussigné (e) : Nom _____

Prénom _____

CLASSE : IEP **HYPOKHÂGNE** **KHÂGNE** **KHÜBE**
PCSI **PSI** **5/2**

Reconnais avoir pris connaissance de la charte de l'usage de l'informatique et des réseaux pédagogiques de l'établissement. **Je m'engage :**

- . A prendre connaissance des consignes fournies par les administrateurs et à m'y conformer.
- . A respecter la charte de l'usage de l'informatique et des réseaux pédagogiques de l'établissement sous peine de se voir encourir les sanctions et/ou condamnations au dernier paragraphe.

Je reconnais également avoir été informé(e) que des dispositions techniques ont été prises (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation) afin de vérifier ponctuellement et exceptionnellement que l'usage du réseau est conforme aux règles énoncées dans la présente charte.

Avignon, le _____ Signature de l'utilisateur :

Signature du représentant légal pour les utilisateurs mineurs :

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INFORMATIQUE ET DES RÉSEAUX

La présente charte a pour objet de définir les règles et conditions d'utilisation des moyens informatiques mis à la disposition des élèves de la communauté scolaire.

Toute personne bénéficie d'un droit d'accès au système informatique. Ce droit est concrétisé par l'octroi d'un compte personnel et inaccessibles limité à la durée de la scolarité au lycée et collège F MISTRAL. Ce compte offre l'accès à un répertoire personnel (**limité à 60 mégaoctets**), à des ressources communes (logiciels, répertoires...), à une messagerie conventionnée par la Poste, à l'Intranet et à l'Internet.

1 - Conditions d'accès

- L'utilisation des moyens informatiques, y compris dans l'utilisation de la connexion Internet, est limitée **aux activités pédagogiques**.
- Chaque utilisateur est tenu pour responsable de toute utilisation des ressources informatiques faite à partir de son compte.
- L'utilisateur doit se servir, pour accéder au système informatique, de son seul compte attribué par l'administrateur
- Habilité et **protégé par un code secret qui ne doit pas être divulgué**.

2 - Respect de la Confidentialité

- Les fichiers stockés par des utilisateurs sont considérés comme personnels.
- Dans le cas où la charte ne semblerait pas être respectée, l'administration du réseau se réserve cependant le droit de prendre connaissance de cette zone personnelle et de les supprimer.

3 - Respect du matériel et des autres utilisateurs

L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer des opérations qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur le fonctionnement normal du réseau, sur l'intégrité de l'outil informatique et sur les relations internes et externes de l'établissement.

Pour permettre un fonctionnement normal, tout utilisateur s'interdira :

- De se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site non pédagogique sans y être autorisé ;
- D'installer des logiciels ou matériels non fournis par l'établissement ;
- D'installer des fichiers exécutables sur sa zone privée ou sur les postes de travail ;
- De développer des outils mettant sciemment en cause l'intégrité des systèmes ;
- De porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes, images et photos numériques ;
- De télécharger ou d'installer à partir de tout support des documents à caractère raciste, pornographique ou toute position condamnable par la loi.
- De faire des copies de logiciels commerciaux, de diffuser des logiciels ou documents téléchargés sans l'autorisation de leur auteur ;
- De nuire à l'image de marque de l'établissement par une mauvaise utilisation des outils réseaux, en particulier, la plus grande correction doit être respectée dans les échanges électroniques.

4 - La sécurité

La sécurité étant l'affaire de tous, chaque utilisateur de l'informatique et du réseau d'établissement doit y contribuer en mettant en application un certain nombre de règles de bon sens et de recommandations fournies par les responsables de l'outil informatique, notamment :

- Ne jamais quitter son poste de travail en laissant une connexion ouverte sous son nom ;
- Ne jamais prêter son compte ;

- Signaler aux administrateurs tout problème (mauvaise gestion des protections, faille système, logiciel suspect,...) pouvant nuire au bon niveau de sécurité.

5 - Responsabilité

Le non-respect de cette charte peut entraîner

- Des sanctions internes à l'établissement,
- Des poursuites pénales.

Le rappel des textes de lois concernant l'utilisation des moyens informatiques ainsi que la charte dans son intégralité sont consultables sur le site Intranet du lycée

6 - Messagerie Adresse électronique

Tout utilisateur du réseau peut bénéficier d'une adresse électronique (éducation.laposte.net) qui lui permet d'échanger des messages avec l'extérieur. L'utilisation de la messagerie, qu'elle soit interne ou externe, doit se faire en respectant les conditions énoncées au paragraphe 3 de cette charte.

7 - Photographies Mise en ligne Internet et Intranet

L'établissement participe à la mise en ligne d'un certain nombre de documents, notamment dans son propre site. L'illustration de ces articles peut être photographique. Tout signataire de cette charte accepte donc sa présence sur des photos d'illustration.

✂-----

----- **COUPON A DÉCOUPER ET A RENDRE AU PROFESSEUR RÉFÉRENT**

Texte de la Charte à consulter : <http://www.lyc-mistral-avignon.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article65>

Je soussigné (e) NOM et Prénom de l'étudiant _____ Division _____

Reconnais avoir pris connaissance des règles et conditions d'utilisation des moyens informatiques rappelées dans cette charte et m'engage à les respecter.

Signature de l'étudiant

Signature du représentant légal pour les utilisateurs mineurs.



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Frederic Mistral
Avignon



PRISE DE CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je soussigné(e) en classe de :

HK □

Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du Lycée Frédéric Mistral d'Avignon ainsi que des horaires d'ouverture de la Cité scolaire.
Je m'engage à les respecter.

Mon inscription et mon maintien dans l'établissement sont subordonnés à l'observation de ce règlement.

Fait à

Le

**Vu et pris connaissance
Le responsable légal**

Signature de l'élève